

SYNTHESE DU SYSTEME QUESTIONS-REPNSES

Le Système Questions-Réponses (SQR) a recueilli 174 questions au cours des quatre mois de débat. Elles sont réparties selon différents thèmes :

SUR LE PROJET (147)

- Projet des Deux Côtes 23
- Énergie éolienne en mer 25
- Pêche et autres professions de la mer 20
- Emplois et formation 13
- Faune et flore 15
- Paysages, tourisme et loisirs de la mer 39
- Autres 12

SUR LE DÉBAT (27)

- Le débat public et son déroulement 22
- Suites du débat 1
- Autres 4

Le SQR s'est révélé, comme c'est souvent le cas au sein des débats publics, un lieu d'approfondissement du débat. Le dialogue qu'il institue entre le public et le maître d'ouvrage est contraint : ce dernier est tenu de répondre à la totalité des questions qui lui sont posées ; les réponses qu'il formule sont relues par la CPDP avant leur envoi ; elles sont toutes rendues publiques. Pour autant, le maître d'ouvrage a l'opportunité d'apporter des réponses précises, plus détaillées qu'en réunion publique.

Les questions et leurs réponses sont par nature très hétérogènes.

Pour un certain nombre d'opposants au projet, le système questions-réponses est l'occasion d'interroger l'opportunité du projet, dans une région déjà largement exportatrice d'électricité (Haute-Normandie), et plus généralement l'opportunité du développement de l'éolien en mer au regard des besoins de production électriques nationaux (voir les questions #7, #15, #21, #30, #45, #66...). Les craintes liées au démantèlement du parc et à une répercussion du coût de l'éolien sur le consommateur s'expriment aussi très largement (#3, #164, #20, #24, #28...). Mais ce sont les avis et questions liés à l'impact visuel du projet et ses conséquences sur le tourisme et l'immobilier qui sont les plus animés à l'égard de La Compagnie du Vent (#16, #32, #55, #68, #122...). A l'ensemble de ces éléments le maître d'ouvrage a pu répondre en reprenant en grande partie les argumentations qu'il a développées au cours des réunions publiques, tout en y apportant quelques précisions. Il nous a semblé cependant, et nous pouvons le regretter, que chacun soit resté sur ses positions.

Sur certains sujets, d'ordre technique pour la plupart, le SQR fut l'occasion d'approfondissements. On peut citer des questions sur le raccordement électrique (#38, #39), les fondations des éoliennes (#87, #178), l'agencement du parc (#100), les procédures réglementaires à suivre (#171), etc. Le maître d'ouvrage a pu répondre à la majeure partie d'entre elles en détail, mais a néanmoins rencontré certaines difficultés principalement liées à l'état d'avancement du projet, les choix techniques n'étant pas tous réalisés.

Les impacts du projet sont au cœur des préoccupations. Les questions portent en particulier sur :

- la sécurité, les conditions de navigation et risques d'accident (#98, #102, #123, #127, #151...)
- l'impact sur la ressource halieutique (#2), les effets attendus des récifs artificiels (#60, #62), l'impact sur les fonds marins (#64) ou encore les effets des ondes acoustiques, des champs électromagnétiques (#75, #156)
- les impacts sur les oiseaux et en particulier leurs parcours de migration (#23, #48, #54, #121, #134, #146) ou encore sur le trait de côte (#104, #115, #167)
- les estimations d'emplois créés ou détruits (#5, #34, #141...), les formations à développer (#89, #165)
- et enfin l'impact visuel, ainsi que ses répercussions sur le tourisme et l'immobilier, qui prédominent de manière assez nette (#32, #33, #74, #122...), la compatibilité du projet avec des sites protégés ou classés étant source d'interrogations (#55, #68...)

Certains ont demandé sur ces sujets des éléments de comparaison avec d'autres pays européens (#12, #63, #195).

Le maître d'ouvrage a apporté des réponses qui s'inscrivaient dans le sillage des études qu'il a fait réaliser. La Compagnie du Vent a synthétisé les résultats de certaines d'entre elles, portant par exemple sur le trait de côte (#150) ou sur le bilan carbone du projet (#19, #129). D'autres résultats ont été contestés, ou des lacunes ont été signalées, notamment en ce qui concerne l'impact visuel (#8, #97, #105, #114...). On peut noter des échanges argumentés à coup d'expertises et de contre-expertises sur les questions d'impact sur l'immobilier en lien avec l'étude américaine citée à plusieurs reprises en réunion publique (#152, #182).

Une partie du public souligne les incertitudes liées à la multiplication des parcs éoliens à laquelle nous pourrions nous attendre dans les années à venir (#29, #170, #181). Le maître d'ouvrage ne peut apporter de réponses complètes à ces questions, dans la mesure où il n'est pas à l'origine des autres projets et que ces derniers ne sont pas tous nécessairement connus à cette date. Il rappelle que le Ministère de l'Environnement a lancé une concertation sur les différentes façades maritimes et qu'il s'apprête à lancer un appel d'offre en octobre 2010 visant l'implantation de 3 000 MW en mer dans les zones identifiées comme propices, la sélection des projets définitifs relevant de sa responsabilité.



Plusieurs participants ont émis des suggestions et des propositions, ce qui mérite d'être souligné. Ainsi, des modifications de l'agencement du parc ont été proposées (#166) ; l'installation d'un parc pilote de 30 éoliennes est suggéré pour en étudier les impacts (#175) ; l'opportunité de développer des modes de production électrique alternatifs ou complémentaires a été soulevée (#110, #173) ; plusieurs personnes ont soumis des propositions de dispositifs expérimentaux permettant à la population de se rendre compte de l'impact visuel du parc et en particulier de son balisage, que ce soit à l'aide d'un mât test ou d'un hélicoptère (#108, #153). Le maître d'ouvrage a pu apporter des éléments de réponses sur leur faisabilité.

Enfin, 27 questions portaient sur le débat et étaient destinées à la CPDP. Elles portaient pour certaines sur les modalités pratiques d'information et de participation au débat (#43, #46, #57, #92...). Plusieurs remarques sont parvenues sur le partage et la répartition du temps de parole en réunion publique (#42, #61, #77, #189), d'autres sur la diffusion d'informations sur le débat jugée insuffisante (#51, #95...).